

SANTÉ MENTALE ET JUSTICE

VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

au Palais de Justice de Créteil

COUPON RÉPONSE

Nom Prénom

Adresse mail (impératif)

Fonction

Structure

assistera

n'assistera pas

aux rencontres

au cocktail

sera représenté(e) par

sera accompagné(e) par



Tribunal de grande instance de Créteil

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CRÉTEIL



Merci d'adresser votre réponse avant le 5 octobre 2016

Par mail : rencontrestgi@justiceetville.fr

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront validées selon leur ordre d'arrivée
Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail

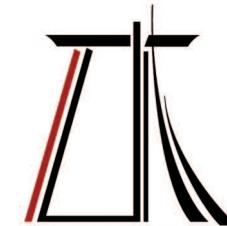
PALAIS DE JUSTICE

17-19, rue Pasteur Valléry-Radot • 94011 Créteil Cedex

SANTÉ MENTALE ET JUSTICE

À L'INITIATIVE DU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CRÉTEIL



Tribunal de grande instance de Créteil

ET EN ASSOCIATION AVEC

LE BARREAU
DU VAL-DE-MARNE

ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DU VAL-DE-MARNE

FACULTÉ DE DROIT
DE CRÉTEIL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT



CDAD
DU VAL-DE-MARNE

L'ASSOCIATION
JUSTICE ET VILLE



VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

de 9 heures à 16 heures 30

au Palais de Justice de Créteil

9 H 00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 H 30 - 9 H 45

OUVERTURE DES TRAVAUX PAR

- **Monsieur Stéphane NOËL**, *Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil*,
- **Madame Nathalie BECACHE**, *Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil*
- **Madame Annie KOSKAS**, *Bâtonnier du Barreau du Val-de-Marne*
- **Monsieur Jean-Jacques ISRAEL**, *Doyen de la Faculté de Droit de Créteil*

9 H 45 - 10 H 15

◆ **RAPPORT INTRODUCTIF**

- **Gérard TEBOUL**, *Professeur à la Faculté de Droit de l'UPEC*

10 H 15 - 11 H 00

◆ **CONDITIONS ET ENJEUX DE LA MISE SOUS PROTECTION JUDICIAIRE DES MAJEURS**

- **Fabrice GREAU**, *Professeur à la Faculté de Droit de l'UPEC*
- **Laurence GUILLOT**, *Conseillère technique en charge de la vulnérabilité, Conseil départemental du Val-de-Marne*
- **Claude BITTER**, *Procureur de la République adjoint au TGI de Créteil – Division des affaires civiles et des personnes protégées*
- **Philippe MALLARD**, *Juge d'instance au Tribunal d'Instance de Nogent-sur-Marne*
- **Véronique JEAURAT**, *Avocate au Barreau du Val-de-Marne*

11 H - 11 H 30

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

11 H 30 - 12 H 00

◆ **TÉMOIGNAGE DE L'ASSOCIATION DROITS D'URGENCE SUR SON DISPOSITIF « ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE » DANS LES ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES PARISIENS**

- **Clarisse BARJOU**, *Coordinatrice du dispositif « accès au droit et santé mentale »*

14 H 00 - 15 H 00

◆ **QUEL PATIENT LE DÉTENU EST-IL ?**

- **Hugo-Bernard POUILLAUDE**, *Maître de conférences en droit public à la Faculté de Droit de l'UPEC*
- **Magali BODON-BRUZEL**, *Psychiatre, chef de pôle SMPR-UHSA – groupe hospitalier Paul Guiraud*
- **Stéphane SCOTTO**, *Directeur du centre pénitentiaire de Fresnes*
- **Émilie GAUDIN**, *Vice-présidente chargée de l'application des peines*
- **Maud SCHLAFFMANN-AMPRINO**, *Avocate au Barreau du Val-de-Marne*

15 H 00 - 15 H 15

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15 H 00 15 - 16 H 00

◆ **L'HOSPITALISATION SOUS CONTRAINTE : COMMENT CONCILIER LIBERTÉ ET PROTECTION ?**

- **Noé WAGENER**, *Maître de conférences en droit public à la Faculté de Droit de l'UPEC*
- **Gilles VIDON**, *Psychiatre, chef de pôle – Hôpitaux de Saint-Maurice*
- **Bernard LACHAUX**, *Psychiatre, chef de pôle – groupe hospitalier Paul Guiraud*
- **Frédéric NGUYEN DUC QUANG**, *Vice-président – Juge des Libertés et de la Détention*
- **Anne SCHEER**, *Avocate au Barreau du Val-de-Marne*

16 H 00 - 16 H 30

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

16 H 30

◆ **SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE**

- **Jean NERET**, *Professeur des universités, avocat à la cour*